

Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal
04380 Le CASTELLARD-MELAN
Séance du lundi 25 janvier 2016

Date de la convocation : 16/01/2016

Sont Présents : Chantal BARDIN, Elisabeth DUCHATELET, Maurice GODDEFROY, Cédric BREISSAND,
Cédric LANDOUZY, Jacques JULIEN

Nombre de membres en exercice : 7, Présents : 6 Excusé : Olivier RAMBEAUX

Le Maire, M. JULIEN Jacques ouvre la séance à 18 h 40

Le conseil nomme Monsieur Cédric BREISSAND, secrétaire de séance.

Le Maire requiert l'autorisation des membres du Conseil Municipal pour compléter l'ordre du jour sur un point relatif à la désignation des délégués communaux au Syndicat Mixte d'aménagement de la Bléone.

Pour : six Contre : néant Abstention : néant

D2016/01 : Ouverture de crédits en investissement

1. Le Maire indique que les dépenses d'acquisition de terrains et de servitudes, ainsi que le remplacement d'une fenêtre doivent être passées en investissement alors que ces honoraires et travaux avaient été provisionnés en fonctionnement.
2. Afin de ne pas attendre le vote du budget en avril et sur proposition du Trésorier dans la limite du quart des crédits ouverts en 2015 soit 9 000 Euros, suivant l'article L.1612-1 du code général des collectivités, le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ouvrir les crédits suivants :
 - a. c/211 opération 115 : 2 550,00 Euros
 - b. c/2135 non affecté : 1 119,00 Euros, démontage du châssis existant et fourniture et pose fenêtre double-vitrage.

Pour : six Contre : néant Abstention : néant

D2016/02 : Adoption des nouveaux statuts du Syndicat mixte d'énergie 04 et transfert de la compétence visée au SDE04

Le Maire informe que le comité syndical du SDE04 a adopté un projet de modification statutaire le 14 avril 2015. Cette modification prévoit l'intégration de la compétence relative à l'installation et à l'entretien des infrastructures de recharge électrique sur le territoire départemental.

Le Maire précise également que, conformément à cette délibération du 14 avril 2015, le Syndicat d'énergie a lancé une étude visant à dimensionner et à mettre en œuvre un réseau départemental d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques. En effet dans les Alpes de Haute-Provence, où l'initiative privée restera insuffisante, il appartient aux pouvoirs publics d'intervenir pour assurer un maillage satisfaisant du département et ne pas laisser nos territoires en marge de ces évolutions.

La modification des statuts permettra au syndicat de déployer le réseau dimensionné et proposé par l'étude en cours. Cette étude prévoit l'installation de 50 bornes de type accélérée (30 en 2016 et 20 en 2017) et 3 bornes rapides.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification adoptée par le comité syndical du SDE04 et visée à l'article L 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique : « *Sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur le territoire, les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires...* »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la modification statutaire du SDE04 telle que présentée,

- DECIDE de transférer la compétence susvisée au SDE04

Pour : six Contre : néant Abstention : néant

D2016/03 : Adhésion à l'Association des communes pastorales de la Région PACA

Le Maire informe le Conseil Municipal de la création de l'Association des communes pastorales de la Région PACA et donne lecture des statuts de ladite association dont l'objet principal consiste,

- à maintenir, améliorer, développer et promouvoir les activités pastorales sur le territoire des communes adhérentes à vocation pastorale,
- à soutenir tous ceux qui contribuent au maintien et au développement de ces activités,
- à préserver et valoriser les ressources patrimoniales des communes adhérentes,
- à mettre en œuvre toutes démarches utiles et nécessaires pour faire aboutir les actions relevant des objectifs ci-dessus mentionnés,

Le pastoralisme est le garant du bon entretien d'une partie significative du territoire communal.

Il est proposé au conseil municipal, d'approuver les statuts de l'Association des communes pastorales et d'accepter le principe d'adhésion de la commune du CASTELLARD-MELAN à cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les statuts de l'Association des communes pastorales,
- ACCEPTE l'adhésion à l'Association des communes pastorales,
- DESIGNER Monsieur Cédric BREISSAND comme délégué titulaire et Monsieur Jacques JULIEN comme délégué suppléant de la commune à l'Association des communes pastorales de PACA

Pour : six Contre : néant Abstention : néant

D2016/04 : Fonds exceptionnel de solidarité et d'aide

Le Maire expose au conseil municipal que la commune a été sollicitée pour une participation financière à des obsèques.

Le Maire rappelle que la commune a toujours participé à hauteur du prix d'une gerbe pour les anciens élus et qu'elle ne peut dans le cas présent déroger à ce principe.

Après délibération, pour honorer son investissement dans la vie publique et la mémoire de Mme Joceline ARNAUD qui fut élue en 1995 Maire-Adjoint de la commune associée de Mélan, le conseil municipal :

- DEMANDE au Maire de faire verser aux services du deuil une participation du montant équivalent au coût d'une gerbe, 150 Euros, sur présentation de facture.

Pour : six Contre : néant Abstention : néant

D2016/05 : Désignation des délégués au Syndicat Mixte de l'aménagement du versant de la BLEONE et de ses affluents (SMAB)

Le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SMAB lors du conseil municipal du 10 février 2015.

Le Maire fait appel aux candidatures aux postes du délégué titulaire et du délégué suppléant au conseil syndical du Syndicat Mixte de l'Aménagement de la Bléone.

Après délibération, le conseil municipal :

- DESIGNER Monsieur JULIEN Jacques, Délégué titulaire,
- DESIGNER Monsieur BREISSAND Cédric, Délégué Suppléant

Pour : six Contre : néant Abstention : néant

Affichage le jeudi 28 janvier 2016,

le Maire, Jacques JULIEN